



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2018

DELIBERATIONS

PROJETS

Marché public à procédure adaptée « Construction de l'Espace Territorial d'Action Culturelle et Sociale » - Attribution et autorisation de signature (à l'unanimité)

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer le Marché public constitués de 12 lots pour un montant global de 629 786,95 euros HT, selon la répartition suivante :

- Lot n°1 : Terrassement – VRD – Espaces verts à l'entreprise SAS AUDOUARD ET FILS sise 160 chemin de Chabrols, 07170 Lavilledieu selon son offre pour un montant de 58 942,13 euros HT sachant que l'option n'est pas retenue,
- Lot n°3 : Charpente bois lamellé collé – Vêture bois à l'entreprise BMS sise quartier St Pierre, 07200 Aubenas selon son offre pour un montant de 43 000 euros HT,
- Lot n°4 : Couverture et bardage métallique à l'entreprise BMS sise quartier St Pierre, 07200 Aubenas selon son offre pour un montant de 73 000 euros HT,
- Lot n°5 : Etanchéité à l'entreprise Rémy BROUCHIER le Valadas, 07150 Vagnas selon son offre pour un montant de 34 265,89 euros HT,
- Lot n°6 : Menuiseries extérieures acier et aluminium – serrurerie à l'Etablissement ROUMANET sise chemin Malagrate, 07200 Aubenas selon son offre pour un montant de 69 615,00 euros HT,
- Lot n°8 : Plâtrerie peinture faux-plafonds à l'entreprise EURL GASSEND Jérôme sise quartier Chamondin, 07380 Lalevade d'Ardèche selon son offre pour un montant de 69 000,00 euros HT,
- Lot n°9 : Carrelages faïences à l'entreprise SARL CHOLVY Thierry sise 430 chemin des Traverses, 07200 Lachapelle sous Aubenas selon son offre pour un montant de 57 261,93 euros HT,
- Lot n°10 : Electricité – courant faibles à l'entreprise Gilbert Robert SARL sise ZA de Chamboulas, 07200 Ucel selon son offre pour un montant de 63 702,00 euros HT (option comprise de 1702,00 euros HT),
- Lot 11 : Chauffage réversible - ventilation à l'Etablissement CHAUSSABEL sise 15 route du Poisson, 07200 Ucel selon son offre pour un montant de 139 000,00 euros HT,
- Lot 12 : Plomberie sanitaires à l'Etablissement CHAUSSABEL sise 15 route du Poisson, 07200 Ucel selon son offre pour un montant de 22 000,00 euros HT

Et a déclaré la procédure de consultation sans suite pour le lot 2 Maçonnerie Gros Œuvre et le lot 7 Menuiseries Intérieures Bois au titre pour le premier d'offres trop disparates en terme de coût et de solutions techniques et pour le deuxième pour le nombre insuffisant d'offre.

Marché public à procédure adaptée « Extension du réseau d'assainissement – Réhabilitation du réseau d'eau potable – Quartier Les Mappias, Les Audiberts, Les Chevaliers » - Attribution et autorisation de signature (à l'unanimité)

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer le Marché public à l'entreprise ISSARTEL Travaux Publics selon son offre pour un montant de 540 020,10 euros HT.

Attribution d'une subvention à ADIS SA HLM pour le programme de logements sociaux collectifs « Les Sarments » (à l'unanimité)

L'assemblée a approuvé l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 200 € sous forme d'aide directe pour l'opération « Les Sarments » sise quartier Le Fort à Vesseaux.

Le Maire a indiqué qu'Adis SA HLM avait fait parvenir en octobre 2017 une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas. Etant donné que cette opération répondait aux enjeux du PLH, le conseil communautaire du 11 avril 2018 avait voté pour l'attribution d'une subvention de 12 000 €. De plus, l'attribution de la subvention communautaire étant dépendante d'un financement à hauteur de 10% de celle-ci par la commune, nous devons apporter une subvention à hauteur de 1 200 €.

Vente des plateformes d'ordures ménagères (à l'unanimité)

Des plateformes préfabriquées pour les bacs de collecte des ordures ménagères ont été achetées à la Communauté de Communes à hauteur de 89 euros l'unité. Considérant le fait que le nombre de plateformes achetées dépasse les besoins de la Commune, le Conseil Municipal a validé la revente à la Commune de Vals Les Bains de 6 plateformes à 50 euros l'unité.

Convention de maîtrise d'ouvrage unique – Syndicat Départemental d'Electricité de l'Ardèche (à l'unanimité)

Pour l'opération de renforcement des réseaux de distribution publique d'électricité et l'opération de mise en œuvre coordonnée du génie civil des futurs réseaux Eclairage Public et de télécommunications Poste Les Béraudoux, la participation de la collectivité s'effectuera à hauteur du coût des travaux d'infrastructures télécom uniquement étant entendu que la compétence éclairage public a été transférée au SDE07. Un budget prévisionnel total fait état d'un coût de 68 528,60 € TTC. La participation communale sera de 12 222 euros TTC pour la partie télécom. Une subvention pourra être sollicitée pour un montant de 5092,50 euros pour la partie Telecom. La part de la collectivité concernant l'infrastructure éclairage public sera de 2 236 euros, compte tenu du transfert précité.

Fixation des tarifs des repas de la cantine scolaire à compter de la rentrée 2018(à l'unanimité)

Le Conseil Municipal a décidé de modifier les tarifs des tickets de cantine suite à l'augmentation des prix de 0,05 euros du nouveau marché qui a été signé pour la confection des repas de la cantine scolaire avec l'entreprise SUD EST RESTAURATION. Le prix du repas sera de 3,50 euros.

L'adjointe chargée des affaires scolaires a précisé qu'une amélioration sera apportée en qualité des repas servis aux enfants et par des approvisionnements en local.

Attribution d'une subvention pour le Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficultés (RASED des Oliviers) (à l'unanimité)

Le RASED intervient au sein de l'école publique de Vesseaux. Aussi le Conseil municipal a validé le versement d'une subvention de 420 euros.

Participation financière de la Commune et du Département de l'Ardèche aux sorties des élèves de l'école publique – versement à l'Amicale Laïque (à l'unanimité)

L'assemblée a validé le versement de 417,50 euros à l'amicale laïque pour les sorties scolaires de l'école publique (sont compris dans ce montant, 125 euros de participation du Département de l'Ardèche).

Acquisition des parcelles cadastrées section D n°1936 et 1938 « Quartier Le Fort » (à l'unanimité)

En prévision de la création d'un chemin piétonnier quartier le Fort, la Commune achète les parcelles susnommées à la SCI NGCC au prix de 24 euros.

Acquisition de la parcelle cadastrée section D n°1940 « Quartier Le Fort » (à l'unanimité)

En prévision de la création d'un chemin piétonnier quartier le Fort, la Commune achète la parcelle susnommée à Monsieur Philippe BONNEFON au prix de 11,50 euros.

Acquisition de la parcelle cadastrée section D n°1833 « Quartier Le Fort » (à l'unanimité)

En prévision de la création d'un chemin piétonnier quartier le Fort, la Commune achète la parcelle susnommée à Monsieur Jean-Louis VOLLE au prix de 33 euros.

Délibération acceptant une donation entre vifs faite sans condition ni charge (à l'unanimité)

Monsieur Séraphin Marius Joseph GIMBERT, retraité, a fait donation entre vifs à la commune de Vesseaux, sans aucune charge ni condition, d'immeubles situés sur la Commune de Vesseaux comme suit :

- Un immeuble situé au hameau Le Chambon, cadastré section B n°1116 consistant en une maison, estimé à 50 000 euros,
- Un immeuble situé au hameau Le Chambon, cadastré section B n°1112 consistant en une maison, estimé à 30 000 euros,
- Des immeubles situés au hameau Le Chambon, cadastrés section B n°1095, 1098, 1099, 1100, 1096, 1086, 1085, 1084, 1083 et 1081, consistant en terres agricoles, estimés à 2 000 euros,
- Des immeubles situés au hameau Le Chambon, cadastrés section B n° 1108 et 1119, consistant en terres agricoles,
Des immeubles situés au hameau Le Bertalay, cadastrés section B n°0154 et 0161, consistant en terres agricoles,
Des immeubles situés au hameau Chaulassy, cadastrés section B n°0244 et 0289, consistant en terres agricoles,
Un immeuble situé au hameau Le Bosc, cadastré section B n°0575, consistant en terre agricole,
Des immeubles situés au hameau Les Hissards, cadastrés section B n°0695, 0696 et 0711, consistant en terres agricoles,
Un immeuble situé au hameau Le Fauger, cadastré section B n°0769, consistant en terre agricole,
Des immeubles situés au hameau Le Chambonnet, cadastrés section B n°1120 et 1121, consistant en terres agricoles,
Des immeubles situés au hameau Le Champ, cadastrés section B n°1243 et 1246, consistant en terres agricoles,
Des immeubles situés au hameau Le Feschet, cadastrés section B n°1990 et 1991, consistant en terres agricoles,
Des immeubles situés au hameau Le Champ de l' Houme, cadastrés section C n°0019, 0031, 0042, 0046 et 0047, consistant en terres agricoles,
Un immeuble situé au hameau Chabougnol, cadastré section C n°0052, consistant en terre agricole,
Un immeuble situé au hameau Laschamp, cadastré section C n°0249, consistant en terre agricole,
Un immeuble situé au hameau Les Barthès, cadastré section C n°0264, consistant en terre agricole,
Des immeubles situés au hameau de Longenne, cadastrés section C n°0282 et 0283, consistant en terres agricoles,
Des immeubles situés au hameau de Champongrand, cadastrés section C n°0301, 0302 et 0303, consistant en terres agricoles,

Pour un total estimé à 8 000 euros.

Cession des parcelles cadastrées B n° 1112, 1095, 1098, 1099, 1100, 1096, 1086, 1085, 1084, 1083 et 1081 à Monsieur et Madame Daniel Chambon (à l'unanimité)

L'assemblée a validé la cession des parcelles cadastrées B n° 1112, 1095, 1098, 1099, 1100, 1096, 1086, 1085, 1084, 1083 et 1081 comprenant une maison sur la parcelle cadastrée section B n°1112 à Monsieur et Madame Daniel CHAMBON au prix de 82 000 euros.

Finances

Régie de recettes pour la perception des dons manuels et produits divers exceptionnels au profit du budget communal ou de celui du CCAS (à l'unanimité)

A la demande du trésorier d'affecter la perception des dons manuels et produits divers exceptionnels à la régie de cantine et garderie, le Conseil Municipal a délibéré favorablement.

Augmentation de l'indemnité octroyée à un adjoint suite à une délégation de fonction en matière de suivi de chantier pour la construction d'un bâtiment public (à l'unanimité)

L'assemblée a décidé d'augmenter l'indemnité de Monsieur Christophe VIELZEUF, adjoint au Maire, à hauteur de 18,5 % de l'indice brut terminal 1015 de la fonction publique dans le cadre de sa nouvelle délégation en matière de suivi de chantier de la construction de la salle polyvalente.

Ressources humaines

Création d'un emploi d'adjoint technique territorial (à l'unanimité)

Le Conseil Municipal a décidé de créer à compter du 1^{er} septembre 2018 un poste d'adjoint technique, à temps non complet pour répondre à la demande d'un agent de réduire son temps de travail.

Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement (en application de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984) (à l'unanimité)

Monsieur le Maire sera autorisé à recruter des agents contractuels ou des intérimaires dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles (arrêt maladie ou congés annuels).

FIN DE LA SEANCE